



LES PIEUX

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES**

ARRIVÉ LE

18 JAN. 2007

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX

1/2

*Lev ADT
Lev ST
Lev SF*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2006

**SOUS-PREFECTURE
Reçu le**

12 JAN. 2007

DE CHERBOURG

Date d'envoi de la convocation : 08/12/06

Nombre de membres : 63
Nombre de présents : 39
Nombre de votants : 51

Exprimés : Pour : 51 – Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Maurice CADO

L'an deux mille six, le vendredi quinze Décembre, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs CAPELLE Hubert, LE COUTOUR Désiré, LEBATARD Yves, FAUCHON Patrick, COSNEFROY Brigitte, LEROUVILLOIS Gilbert, MELIN Katy, LECONNETABLE Claire, POSTEL Michèle, TRAVERT Christian, VAULTIER André, HAIRON Roland, LECESNE Patrice, BERNARD Olivier, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, AUCHER Philippe, LECARPENTIER Régine, PAPIN Michel, DELANGE Thierry, LAMOTTE Noël, LEGROS Blandine, COUPEY Armel, EUSTACHE René, LEBIEZ Martine, BONNEMAINS Roger, BOTIN Bertrand, COLARD Alain, LETERRIER Héléne, DESPREZ René, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, THOMINET Odile, COSNEFROY Jacques, GINET Patrick, LELERRE Roger, NOEL Bernard, SOREL André, CADO Maurice, DUPONT Alain.

Ont donné procurations : Monsieur LEGOUPIL Henri à Monsieur LE COUTOUR Désiré, Monsieur COLLAS Hubert à Monsieur BERNARD Olivier, Monsieur MAUGER Emmanuel à Monsieur LEBATARD Yves, Monsieur GUERIN Alain à Monsieur VAULTIER André, Monsieur BIHEL Denis à Monsieur PAPIN Michel, Monsieur LEMARCHAND Jacques à Monsieur LESCALIER Jean-Marie, Monsieur MAHIEU Daniel à Monsieur LAMOTTE Noël, Monsieur SALLEY Philippe à Madame LEBIEZ Martine, Monsieur GUILLOU Jean-Yves à Monsieur SOREL André, Monsieur BESSELIEVRE Louis à Monsieur LEROUVILLOIS Gilbert, Monsieur ROUSSEAU François à Madame MELIN Katy, Monsieur LESCALIER Jean-Marie à Monsieur DESPLAINS Denis.

Absents-Excusés : Messieurs LECARRIE Michel, HAINNEVILLE Pierre, LETERRIER Jacky, LAISNEY Christian, BRIX Henri, HORVAIS Jean-Emile, LESEIGNEUR Jacques, RATEL Louis, LENORMAND Didier, BATAILLE Alfred, DUFOUR Yves, MARGUERIE Jean-Pierre.

N° 2006 – 117

OBJET : Electrification Rurale – Conventions relatives à l'enfouissement du réseau de télécommunications

Exposé

Dans le cadre de l'électrification rurale, la Communauté de Communes des Pieux réalise cette année des travaux d'effacement du réseau basse-tension en accompagnement des opérations d'aménagement de voirie sur la Commune des Pieux :

- ✓ Route de Cherbourg,
- ✓ Rue de la Carpenterie.

Il est prévu de réaliser en même temps l'effacement du réseau de télécommunications existant en construisant les ouvrages de génie civil nécessaires.

AG151206 – Dél n° 117

Adresser toute correspondance à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Pieux
31, Route de Flamanville - B.P. 21 - 50340 LES PIEUX - Téléphone : 02.33.87.68.00 - Télécopie : 02.33.52.93.66

Par courrier en date du 14 novembre 2006, France Télécom – Unité Régionale de Réseau de Normandie a transmis à la Communauté de Communes deux projets de convention pour les chantiers sus-visés fixant les modalités techniques et financières entre l'opérateur et la Collectivité.

Le montant des répartitions financières s'établit de la façon suivante :

	France Télécom	C.C.P.
Route de Cherbourg	9 190,04 €	4 351,60 €
Rue de la Carpenterie	2 222,03 €	0,00 €

Il convient donc de signer les conventions sus-visées entre l'opérateur France Télécom et la Communauté de Communes.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : signe les conventions relatives à l'enfouissement du réseau de télécommunications sur la commune des Pieux, entre l'opérateur France Télécom et la Communauté de Communes des Pieux, sachant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2007 – nature 61523 (entretien voies et réseaux).

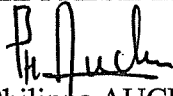
ARTICLE 2 : autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 11/01/07
et publication ~~ou notification~~
du : 20/12/06



LE PRÉSIDENT,

Philippe AUCHER